

EXTRAITS DU DISCOURS DE M. GABRIEL PUAUX

Ambassadeur de France,

Commissaire résident général de la République Française au Maroc, à la séance d'ouverture
du conseil du Gouvernement du 9 janvier 1945.

M. le Résident général, après avoir retracé en termes concis les raisons pour lesquelles le budget de 1945, tout en demeurant marqué par la guerre, comporte un nouvel aménagement des dépenses, poursuit ainsi son allocution :

« L'effort fiscal supplémentaire consenti en 1944 est intégralement reconduit. Les contribuables ne sauraient en être étonnés, alors que les hostilités continuent, avec l'ardente participation des Français du Maroc et des troupes indigènes, sur le sol même de la métropole. Mais le Gouvernement provisoire, conscient de ses responsabilités envers le Maroc, a considéré qu'un intérêt national supérieur lui commandait d'affecter à la réalisation d'un programme de mise en valeur de l'Empire chérifien le produit de la fiscalité exceptionnelle instituée pour couvrir la contribution du Maroc au budget du Gouvernement d'Alger.

Un programme décennal.

« Les crédits ainsi remis à notre disposition, ajoutés au produit de l'emprunt émis il y a quelques mois et à d'importantes dotations prélevées tant sur les ressources ordinaires du budget que sur les fonds de réserve du Protectorat, permettront de consacrer, en 1945, près d'un milliard et demi à l'exécution de travaux courants en même temps qu'à la réalisation de la première tranche d'un programme décennal d'équipement du Maroc, dont les grandes lignes seules ont été jusqu'à présent esquissées et qui sera mis au point après consultation de tous les intéressés.

« Le programme décennal d'équipement tend, sur le plan économique :

« A améliorer dans l'intérêt de tous, par l'assainissement et l'irrigation des sols, la substance même du terroir marocain ;

« A conserver et à accroître notre cheptel par des mesures de protection du bétail et d'encouragement à l'élevage ;

« A favoriser, par la captation et l'utilisation de nouvelles sources d'énergie, l'épanouissement de la jeune industrie du Maroc ;

« A faire circuler un courant de vie et d'activité dans les régions les plus reculées en assurant à ce pays, par l'extension de son réseau routier, de ses installations portuaires, et de ses liaisons postales, une plus riche innervation.

« Sur le plan social, il nous faudra lutter contre le taudis, la maladie, l'ignorance et la peine des hommes. Médinas modernes, hôpitaux, écoles, inspections et bourses du travail, en se multipliant d'année en année sur le sol marocain, attesteront notre volonté de traduire en actes les promesses de la France protectrice.

« Dès cette année, la mise en chantier de deux cents classes pour l'extension de l'enseignement franco-arabe, et le renforcement de l'armement antituberculeux du Protectorat, démontreront que la démocratie française, au pays de Lyauté, n'a rien perdu de ses vertus constructives et civilisatrices.

« Un effort d'une conception neuve sera, d'autre part, entrepris pour améliorer les méthodes de production et les conditions d'existence du fellah. Par la création, dans diverses régions du Maroc, de cellules de vie paysanne modernisée, dotées à la fois d'un outillage perfectionné et d'un équipement sanitaire, social et économique, nous chercherons à éveiller dans les masses

rurales, à l'exemple de nos colons, un désir agissant de progrès et de mieux être. L'expérience nous dira ce qu'on peut attendre de cette tentative. Si elle réussit, comme je l'espère, elle sera poursuivie et amplifiée dans les années à venir avec le double concours de l'administration et de la colonisation française, tout effort de mise en valeur du sol marocain ne pouvant que souligner l'étroite solidarité d'intérêt de tous ceux qui vivent de la terre.

L'hydraulique et l'électricité.

« La plus grande partie des ressources du service des travaux publics en matériaux contingentés, en matériel et en personnel, a continué d'être concentrée sur l'achèvement du barrage d'Im-Fout et de l'usine provisoire accolée. Grâce à cet effort, les ouvrages ont pu être achevés et utilisés vers le milieu de l'année.

« Les autres travaux en cours : continuation des canaux du périmètre irrigué des Beni-Amir, terrassements des canaux de drainage du Rharb, petits barrages d'épandage de crues du sud de l'Atlas ont été poursuivis à cadence réduite.

« La conduite destinée à amener à Safi les eaux de l'aïn Rhor et les captages de la vallée du Fouarate ont été également continués à allure presque normale, étant donné les pressantes demandes d'eau des municipalités desservies ; seule la pénurie de matériel empêche de les accélérer.

« Dans le domaine de l'électricité, le Maroc a connu à nouveau une période difficile ; les débits des fleuves sont descendus à des étiages jamais enregistrés depuis 1918, alors que la demande de courant ne cessait de croître, malgré toutes les mesures restrictives. L'ensemble des usines hydro-électriques du Protectorat, augmentées de la nouvelle usine d'Im-Fout n'a pas pu produire plus d'énergie au cours du deuxième semestre 1944 que n'en produisaient les mêmes usines sans Im-Fout, dans la même période de l'année 1943. C'est-à-dire que sans l'usine d'Im-Fout, la situation aurait été grave.

« Cependant, la production totale aura atteint, en 1944, 214 millions de kilowatt-heures au lieu de 190 millions de kilowatt-heures en 1943, grâce à l'effort considérable de l'usine thermique des Roches-Noires, partiellement remise en état avec quelques pièces de rechange reçues des Alliés.

« La situation s'améliorera encore sous peu : des chaudières neuves sont arrivées d'Amérique et sont en cours de montage ; d'autres chaudières, cédées par la marine nationale, après de longs pourparlers, sont en voie de mise en service.

Les transports.

« La situation des transports ne s'est pas aggravée depuis six mois. Les importations américaines en camions automobiles neufs n'ont pas atteint les quantités prévues : 283 camions sur les 783 annoncés ont pu être mis en circulation. En compensation, les importations de pneumatiques pour poids lourds ont permis de remettre en circulation un nombre notable de véhicules immobilisés précédemment faute de pneus.

« Néanmoins, la situation des transports par véhicules de poids lourd reste sérieuse, tant par suite de l'état de fatigue du matériel existant que de la faiblesse du ravitaillement en carburants qui reste limité à environ un tiers des importations d'avant-guerre.

« La situation des véhicules de tourisme est préoccupante, principalement à cause de l'extrême usure des pneumatiques dont les stocks sont depuis longtemps épuisés et dont l'importation en quantité notable est plus que problématique. Des mesures de réquisition appliquées avec la plus grande sévérité sont loin de permettre de doter les véhicules essentiels à la vie du pays.

« Les chemins de fer ont continué à assurer les services qui leur étaient demandés, malgré l'usure accrue du matériel, qui ne peut pas, faute de pièces de rechange, être réparé en temps opportun : 61 locomotives sont en réparation pour 85 en circulation.

« Quant aux locomotives électriques, un grave accident en a détruit deux, ne laissant plus qu'un parc de 30 machines.

« Une importation importante serait nécessaire à bref délai.

« Du point de vue financier, toutes les exploitations de transport ont subi le contre-coup de la hausse des salaires de mai 1944 et celle des matières premières.

« Aucun relèvement des tarifs de transport de marchandises n'a cependant été consenti par l'administration aux compagnies et entreprises intéressées.

« Les tarifs de transports de voyageurs ont été relevés de 9 à 15 % environ pour les transports automobiles et de 30 à 35 % environ pour les transports par fer. Ces relèvements modérés ont tout juste permis aux exploitations d'équilibrer leur budget en comprimant au delà des limites habituelles les dépenses pour amortissement.

Les mines.

« Les industries minières ressentent plus que toute autre la crise du matériel, étant par nature très mécanisées. La mévente a été à peu près complète, sauf pour les phosphates, les charbons, les combustibles liquides, qui ont joui d'un traitement privilégié dans les ravitaillements en matériel.

« Il faut noter, au cours du dernier trimestre, l'augmentation de la production charbonnière de Djerrada, qui a progressé de 20 %.

« L'Office chérifien des phosphates a développé un effort considérable de production pour satisfaire aux exigences du développement intensif de la culture dans les pays britanniques et subvenir aux besoins de sa clientèle ibérique.

« Le programme de 1945 porte sur un chiffre dépassant le double de l'extraction maximum atteinte dans les années d'avant-guerre. Tous les moyens sont mis en œuvre pour qu'il puisse être réalisé.

Le commerce extérieur.

« Les phosphates constituent l'élément essentiel de nos exportations.

« Les échanges avec les pays de la péninsule ibérique ont porté sur un volume faible. Ils sont toujours effectués par l'intermédiaire des missions économiques françaises à Madrid et à Lisbonne.

« Indépendamment de petites quantités de matériel industriel, le Maroc a reçu d'Espagne et du Portugal des bois, des pyrites, du chlorure de potassium et des tissus.

« La reprise des relations commerciales avec les autres pays étrangers (en dehors des achats dans les pays alliés), se trouve conditionnée par le rétablissement des transports maritimes et par la conclusion d'accords réglant les bases des échanges. Pour le moment, les perspectives immédiates de commerce avec ces pays sont donc assez restreintes.

« Avec les pays du Moyen-Orient (Égypte, Palestine, Syrie), le commerce reste en principe possible, mais l'absence presque absolue de fret ne permet pas de lui donner l'extension désirable. De plus, les importations sont soumises à des restrictions dues aux conditions de règlement. Des contacts ont, néanmoins, déjà été pris avec des importateurs et exportateurs de ces pays.

Les prix et la caisse de compensation.

« L'administration s'est attachée à poursuivre la politique de stabilisation des prix, dont le programme a été indiqué au cours du dernier conseil du Gouvernement.

« Ses efforts se sont portés sur les marchandises d'origine locale ou étrangère. Les prix des produits importés ont été maintenus sur le marché intérieur, parfois par le jeu de subventions accordées, notamment pour la houille, le lait condensé, les pneumatiques pour camions.

« Toute hausse sur le prix des huiles comestibles, du savon, du charbon marocain a été évitée dans les mêmes conditions.

« Les mercuriales officielles des prix pratiqués pour les principales denrées alimentaires dans la métropole et en Afrique du Nord montrent que, dans l'ensemble, le Maroc se trouve dans une situation moins difficile que ces pays et que, pour de nombreux produits, il a mieux résisté à la hausse générale.

« Ces résultats sont dus pour une large part à l'intervention de la caisse de compensation, qui a été utilisée pour appuyer les efforts de l'administration dans le sens de la stabilisation des prix. Elle a, depuis sa création en 1941, enrayer ou limité la hausse de certains produits locaux ou d'importation, maintenu les prix des marchandises ou services de première nécessité ayant une incidence directe sur le cours de la vie, le pain, les huiles de bouche, les tarifs du courant électrique ou des transports de marchandises.

« Son action a porté d'abord sur les produits-clés, tels que les carburants agricoles ou industriels et les combustibles. Elle a été étendue ensuite aux denrées de ravitaillement, dont il était indispensable de stabiliser les cours, malgré la diversité des origines et des prix de revient ; enfin à certains tarifs de services dont l'élévation se serait immédiatement répercutée sur le prix des denrées de consommation.

« Une gestion prudente lui permet de disposer encore de réserves pour poursuivre son action.

« Elle a récupéré, au titre des anciens groupements économiques, plus de 22 millions depuis juillet dernier, et poursuit les encaissements au fur et à mesure que les opérations de liquidation le permettent.

La crise économique.

« Ce tableau de notre économie ne serait pas complet si, après avoir montré l'étendue de la variété de nos difficultés, je n'essayais pas de mettre en lumière les causes principales de la crise que traverse le Maroc.

« A la fois cause et effet, l'augmentation de la circulation monétaire domine la situation. Les moyens de paiement surabondants, en présence d'une rare pénurie d'approvisionnements ne trouvent pas à s'employer. Les dépenses militaires font affluer des capitaux qui ne peuvent être convertis en denrées de consommation ou en matériel industriel par suite d'importations insuffisantes.

« La production agricole est demeurée inférieure aux besoins. Un effort considérable a été fait, mais les conditions climatériques ne nous ont pas été favorables et les efforts accomplis n'ont pas eu la récompense qu'un ciel plus clément aurait permis d'espérer. La part importante du Maroc dans la charge de l'entretien du corps expéditionnaire, les réserves constituées pour la France libérée ont restreint le volume des produits mis à la disposition de la consommation intérieure. La production industrielle a été fortement handicapée par le manque d'énergie, les difficultés de transports, l'absence de pièces de rechange.

« L'inflation monétaire, l'insuffisance de la production et des apports extérieurs sont des éléments de crise auxquels, en période de paix, des remèdes pourraient être plus ou moins aisément apportés, mais ceux-ci ne peuvent être appliqués à la situation actuelle que dans la mesure où ils ne généraient pas l'effort de guerre.

Parmi les raisons d'une crise indéniable, il faut souligner l'importance de cet effort qui a atteint l'extrême limite de ce qui peut raisonnablement être demandé au pays.

« Mais cet effort, tendu au maximum, le Maroc n'est pas seul à l'accomplir. Il engendre dans tous les pays en guerre les mêmes effets que nous constatons ici. La crise découle d'une manière fatale de la guerre et du bouleversement qu'elle impose aux tendances naturelles de l'économie.

« Cependant cette épreuve ne s'est heureusement pas aggravée au Maroc des destructions matérielles que connaissent les pays directement atteints par la bataille.

« A cet égard, la position privilégiée du Maroc lui permettra, dès la cessation du conflit, de profiter de toutes les possibilités d'approvisionnement qui se présenteront. Il ne sera pas nécessaire que le travail de redressement soit précédé de la réfection des ouvrages d'art. Dans ses ports intacts, sur ses routes entretenues, le Maroc pourra voir arriver et circuler les matières nécessaires à la reprise de son économie. Il ne sera limité que par les possibilités de fret, dont il ne faut pas escompter une immédiate amélioration, et les disponibilités de ses fournisseurs. Ce privilège que nous a réservé le sort doit être mérité. Le Maroc, demeuré à l'abri des destructions, doit préparer l'avenir et le préparer dès maintenant. Il devra être en mesure d'apporter à la métropole, dans le minimum de temps, l'aide la plus large et la plus efficace. A l'intérieur, la mise en œuvre et le développement de toutes les ressources est un devoir qui sera d'autant plus aisément accompli qu'il correspondra à un effort étudié et préparé.

« Dans le domaine de la production, un plan de travail s'impose, en même temps qu'un plan d'équipement sera étudié. Les efforts devront être accrus, mais ordonnés. Dans le monde qui s'organisera après la victoire, la production marocaine ne pourra vivre et se développer qu'à condition d'éviter la dispersion et de se concentrer.

« Dès maintenant, le problème de la qualité se pose au premier plan de nos préoccupations. Certains secteurs ont déjà fait l'objet d'études d'où découleront les mesures propres à augmenter en même temps qu'à perfectionner les fabrications des matières et des produits finis. Cela ne sera possible que par des améliorations très sensibles des produits fabriqués. Les producteurs marocains renoueront facilement avec une tradition commerciale trop négligée, mais qui s'imposera après la victoire, comme elle s'était imposée auparavant. Cet effort d'organisation et de discipline exige une collaboration étroite de l'administration et de tous les producteurs et commerçants.

Retour à la liberté commerciale.

« Dans le cadre des mesures qui prépareront l'avenir, il a semblé également qu'il y aurait le plus grand intérêt à aménager dès maintenant un retour aussi accentué que possible à la liberté commerciale. Dans ce domaine, et en accord avec les mesures prises par la métropole, des textes ont paru qui rendent au commerce toute la liberté compatible avec les nécessités présentes.

« Il est permis d'espérer que, bientôt les échanges avec la métropole pourront reprendre et que leur rythme ira en s'intensifiant. Déjà les modalités suivant lesquelles les exportations et les importations s'effectuèrent ont été réglementées en France, et les textes marocains ont été adaptés à la législation nouvelle française.

« Les dispositions applicables, tant au commerce de la métropole avec le Maroc, qu'à celui du Maroc avec

les pays de l'Empire, tendent à supprimer toutes les formalités dont le maintien n'est pas absolument nécessaire.

« D'autre part, des travaux sont en cours à Alger et à Paris, entre les représentants des Gouvernements français et alliés pour la reprise du commerce privé et direct avec les Etats-Unis et l'Angleterre. Au début, tout au moins, ces relations commerciales seront limitées à une liste de produits actuellement à l'étude.

« L'effort de compréhension des nécessités du commerce, ainsi manifesté par l'administration, devra trouver un écho dans l'esprit des commerçants importateurs et exportateurs, qui devront s'imposer le souci d'observer une ligne de conduite conforme aux intérêts supérieurs du pays. Ils devront abandonner le critérium dangereux du profit le plus élevé pour s'attacher à contribuer au ravitaillement du pays et au soutien des intérêts légitimes du Protectorat. Un retour à la liberté doit avoir pour effet un resserrement volontaire des liens commerciaux avec la France. A cela, l'administration s'efforcera de vous aider en facilitant les voyages d'information des chefs d'entreprise, en recherchant le maximum de fret et en renforçant auprès du Gouvernement les liaisons administratives à caractère économique.

L'assainissement de la situation économique.

« La préparation de l'avenir, déjà entreprise par les mesures dont je viens de vous entretenir, doit se compléter par l'assainissement de la situation actuelle.

« La lutte contre l'inflation, a fait l'objet de mesures financières appropriées. Je ne souligne à cet égard que pour mémoire le succès des derniers emprunts lancés sur le marché marocain. M. Pleven, ministre des finances, a félicité le Maroc de sa participation à l'emprunt de la libération. J'ai obtenu d'autre part, du Gouvernement, qu'un grand effort soit accompli pour comprimer au Maroc les dépenses militaires ne correspondant pas à un but de guerre immédiat.

« La déflation des prix doit être recherchée dans la compression des prix de revient et dans l'alignement des prix marocains sur ceux que pratiquent les Alliés. Il faudra savoir sacrifier lorsque ce sera nécessaire les taux de marque excessifs auxquels certains organismes demeurent attachés. Pendant une période, peut-être encore longue, le régime actuel de l'économie contrôlée avec taxation des prix subsistera. Les efforts de l'administration seraient vains si le concours du commerce et de la production ne lui était pas acquis sans réserve. Les membres de votre conseil qui font partie des commissions des prix connaissent les difficultés de tous ordres en cette matière. Leur tâche, comme celle de l'administration, serait grandement facilitée si toutes les demandes d'homologation ou de révision de prix étaient établies dans un esprit plus compréhensif des circonstances que nous traversons, et il faut regretter que des prétentions injustifiées puissent parfois se faire jour sans que les moyens dont dispose l'administration permettent toujours de les mettre en échec. Les abus sont dès maintenant poursuivis avec sévérité ; aucune faiblesse ne doit être tolérée à l'égard des trafiquants du marché noir ; la législation répressive a été renforcée par les textes publiés fin octobre et au début de novembre.

« Qu'il s'agisse de hausse illicite, de stockage clandestin, d'attentats contre l'organisation économique du pays, les infractions peuvent être réprimées maintenant avec célérité et sévérité. La création à la direction de la sécurité publique d'une section spéciale, chargée de poursuivre les trafiquants, permet déjà d'intensifier la lutte contre les abus. Enfin, la reprise des bénéfices illicites a été décidée et sera effectuée selon des modalités adaptées de la législation métropolitaine. »